



La présentation du rapport Risser relance le débat entre l'État et les villageois déterminés à ne pas laisser condamner leur quartier historique.

C'était en quelque sorte, la réunion de la dernière chance. Partira, partira pas ? La réponse reste posée concernant l'avenir des 250 habitants du quartier du vieux village de Roquebillière. Pourtant, la réunion publique de vendredi soir, voulue par le maire Gérard Manfredi (1), avait un but bien précis : dévoiler le contenu de l'étude géologique menée par le cabinet Risser. Et cette dernière – bien que mettant en évidence la possibilité d'un glissement qui ne devrait plus atteindre les proportions du drame de 1926 – est de nature à conforter élus, villageois et responsables

d'association : non, le vieux village ne doit pas être évacué.

Reste maintenant à convaincre une personne : le préfet. Un représentant de l'État pris en étau entre le principe de précaution dicté par la loi Barnier et les intérêts des Roquebillérois. Dont pour certains, à en croire Gérard Manfredi « une expropriation serait certainement plus dure à supporter » que le fait de vivre avec une épée de Damoclès au-dessus de leur maison.

Et défendre les intérêts des villageois, c'est s'assurer d'un soutien sans faille dans ce bras de fer avec l'État qui dure depuis la fin des années 90. « Le ministre-maire de Nice, Christian Estrosi, s'est adressé par courrier à son homologue de l'Environnement, Jean-Louis Borloo, afin que ce dernier prête un œil particulièrement attentif au suivi du dossier. » Dont acte.

Et Gérard Manfredi d'embrayer : « Cette étude me laisse optimiste sur le devenir du vieux village. Et en l'absence de certitudes, la mise en demeure du préfet d'assurer la sécurité des habitants en les expropriant relève du cliché. L'avis de danger immédiat émis par les services de l'État n'est-il pas exagéré ? Je suis convaincu que si nous présentons de nouvelles expertises rassurantes, M. le préfet acceptera de faire marche arrière. »

Que dit l'étude Risser ?

L'étude Risser, financée par le conseil général, est là pour ça. Même si avant celle-ci, d'autres rapports – dont celui de 2003 par des spécialistes suisses – se sont cassés les dents sur la rigidité de certains services.

Sans trop rentrer dans les détails d'un rapport riche en relevés topographiques et études des sous-sols sur plusieurs périodes, Vincent Risser (2) retient deux phénomènes : « L'un de nature superficiel et un autre souterrain. Des projections géologiques électriques ont été réalisées pour connaître les sous-sols à plusieurs époques. Et déterminer notamment s'il y a de l'eau et en quelle quantité. Ces résultats, nous les avons fait valider auprès de chercheurs du CNRS. Il existe donc bien, sur la partie supérieure du Versant, une cavité contenant de l'eau. Mais dans quelle quantité ? Tout laisse penser qu'en 1926, les sous-sols regorgeaient d'eau et qu'en plus la partie superficielle était beaucoup plus instable qu'aujourd'hui. »

Les Roquebillérois ne sont pas fous

De calculs savants en projections « volontairement pessimistes », le cabinet Risser parvient à la conclusion suivante : « Le risque généralisé de glissement de terrain n'est pas justifié. Il y a donc une surestimation de la part de l'État du risque de coulée de boue exceptionnelle. »

Les villageois, eux, n'en démordent pas : on ne les bougera pas au prétexte du seul principe de précaution. « Mais ils ne sont pas fous », assure Gérard Manfredi. « Si on leur prouve que le risque est réel, ils partiront. Mais force est de constater que ce n'est pas le cas. »

Mercantour : le vieux village de Roquebillière menacé d'évacuation par l'Etat

Le 22/10/2010 à 21:14



La municipalité de Roquebillière (Alpes-Maritimes), dont le vieux village est menacé d'évacuation après qu'une coulée de boue y eut fait 19 morts en 1926, a rendu publique vendredi une étude montrant qu'aucune menace réelle ne pesait sur la commune.

Le bras de fer oppose depuis 30 ans cette commune de 1.650 âmes à l'Etat qui, au titre de la loi Barnier sur la prévention des catastrophes naturelles, a prescrit en 2001 un PPR (plan de prévention des risques), sans que toutefois celui-ci ne soit appliqué.

Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable doit se prononcer le 30 novembre sur l'évacuation par voie d'expropriation du vieux village qui compte encore 250 habitants, pour beaucoup des personnes âgées.

Selon **Vincent Risser**, qui dirige le bureau d'études indépendant chargé d'évaluer les risques géologiques pesant sur le village, **"le risque généralisé de glissement de terrain n'est pas justifié"**.

"Il y a donc une surestimation de la part de l'Etat du risque de coulée de boue exceptionnelle" sur des parties habitées, selon lui.

Le risque ne subsisterait que sur une partie infime du territoire communal, inhabité depuis le drame de 1926. "Cette zone, on propose de la garder comme zone de risque majeur, mais il n'y a pas besoin d'expulser au niveau du village", a martelé l'expert.

"Je reste optimiste sur le devenir de la très grande partie de notre quartier du Vieux Village (...), pièce maîtresse du patrimoine de Roquebillière, a estimé pour sa part Gérard Manfredi, le maire de la commune.

Les villageois qui avaient dû quitter en 1926 la partie sinistrée s'étaient vu proposer un relogement de l'autre côté de l'étroite vallée, dans le nouveau village, connu pour sa station thermale en plein coeur du Mercantour.

Menée par quatre experts, l'étude géologique, d'un coût de 50.000 euros, a été financée par le conseil général qui soutient la commune dans sa bataille depuis 2006. Ses résultats ont été transmis durant l'été au préfet des Alpes-Maritimes.

Auteur : AFP